

Demande de passeport

Pièces à fournir :

- si 1^{ère} demande : acte de naissance (à demander à la Mairie du Lieu de naissance), datant de moins de 3 mois ou carte d'identité française sécurisée
- si renouvellement : l'ancien passeport, à condition qu'il ne soit pas périmé depuis plus de 2 ans **et connaître les dates et lieux de naissance de ses parents**
- deux photographies **récentes et non découpées, répondant à la norme ISO/IEC 19774-5 : 2005** (sur fond bleu très clair ou gris clair – format 35 par 45 millimètres – visage dégagé – tête nue – sans lunettes, bouche fermée sans sourire)
- deux justificatifs de domicile différents (facture EDF, téléphone...)
- en cas de perte : déclaration de perte + CNI ou acte de naissance
- timbres fiscaux :
 - pour les adultes : 86 €
 - pour les jeunes de 15 à 18 ans : 42 €
 - pour les enfants de moins de 15 ans : 17 €
- en cas de divorce : le jugement de divorce

La présence du demandeur est obligatoire au moment du dépôt de la demande et du retrait du passeport (prise d'empreintes).

Les mineurs doivent être accompagnés d'un de leur parent, lui-même muni de sa carte d'identité
Les demandeurs sont invités à se présenter avant 11 h 15 le matin et avant 16 h 15 l'après-midi.